

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de BRIEY
Canton de LONGWY



Réunion du 27 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 40
Nombre de pouvoirs : 12

Date de convocation : 21 septembre
2022

Date de publication sur le site internet :

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

N°20

Objet : Cycle de l'eau - Avenant n°2
contrat de DSP eau Hussigny-
Godbrange

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Etaient présents :

MMES BERTIN - BESSICH - CAILLET - CASTRONOVO - COLIN - DI PELINO - FELTIN - FURGAUT - GOBERT (suppléante de M. HERBAYS) - INIAL - LECLERC - LORIN-CRIDEL - NAILI - TOZZO - WAGNER

MM ACETI - AGOSTINI - BOURGUIGNON - BOUZAD (à partir du point n°12) - DE CARLI - DIDELOT - FONTAINE - FOURNEL - GIARDI - HAMEN (jusqu'au point n°12) - HUARD - JACQUE - JACQUET - KARLESKIND - KARRA - LOMBARDI - MARINI - MICHEL - ORSUCCI (jusqu'au point n°15) - PIERMANTIER - PRONESTI - ROUSSEAU - SACHER - SERVAGI - WEBER - WILMIN - ZOLFO

Excusés :

M. ALLIERI donne pouvoir à MME LORIN-CRIDEL
M. ARIES donne pouvoir à M. BOURGUIGNON
MME BOSIZIO
M. HAMEN donne pouvoir à M. ROUSSEAU (à partir du point n°13)
MME JOLY donne pouvoir à M. SACHER
M. LENOBLE
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT
M. ORSUCCI donne pouvoir à M. JACQUET (à partir du point n°16)
M. PLUVINET donne pouvoir à M. ACETI
M. RAULLET donne pouvoir à M. SERVAGI
MME RICHARD donne pouvoir à M. MICHEL
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER
MME SEBAA donne pouvoir à M. LOMBARDI
MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN

Absents :

MME ETIENNE

M. HAMEN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Le contrat de délégation de service public eau potable de la commune d'Hussigny-Godbrange confié à la société VEOLIA arrive à échéance le 21 octobre 2022.

D'autres contrats arrivent également à échéance cette année 2022 :

- DSP Gorcy, Herserange, Tiercelet et Uigny au mois de Décembre.
- Marché de prestation de service eau potable sur les 5 communes en régie

Aussi afin de relancer un seul marché pour assurer l'exploitation du service eau potable de l'ensemble de ces communes, il est nécessaire de prolonger le contrat d'Hussigny-Godbrange jusqu'au 31 décembre 2022 (2 mois et 10 jours) pour une plus-value de 52 653,53 € HT.

Le contrat est reconduit dans les conditions initiales.

L'impact financier sur le contrat est le suivant (l'avenant N°1 n'ayant pas d'incidence financière) :

| | Montant initial (10 ans) | Montant modifié | Evolution |
|-----------------------|--------------------------|-----------------|-----------|
| Chiffre d'affaires HT | 2 711 770 € | 2 764 423,53 € | +1,9 % |

VU les articles R. 3135-8 et R.3135-9 du Code de la Commande Publique relatifs aux modifications de faible montant ;

Après avis favorable par la commission eau et assainissement du 13 septembre 2022 ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le président à signer l'avenant N°2.
- **PREVOIR** les crédits correspondants au budget de l'eau 2022.



Fait et délibéré les jour, mois et an
suscits

Le Président
Serge DE CARLI

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le

ID : 054-245400262-20220927-20220927D20-DE



Département de la Meurthe-et-Moselle

Avenant n°2

au contrat pour l'exploitation par affermage
du service public de production et distribution d'eau potable

passé entre

le Grand Longwy Agglomération

et

VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Entre :

Le Grand Longwy Agglomération, représentée par son Président, Serge DE CARLI, agissant au nom et pour le compte de ladite Collectivité, dûment autorisé à cet effet par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2022, et désignée, dans ce qui suit, par « la Collectivité »,

D'une part,

Et

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, Société en Commandite par Actions au capital de 2 207 287 341 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 025 526 dont le Siège Social est situé 21 rue La Boétie – 75008 PARIS, représentée par Claire Pfeiffer, Directrice du territoire Verdun Pays Haut, désignée ci-après par « le Délégué »,

D'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Par contrat visé en Sous-Préfecture de Briey, le 29 juin 2010, la commune d'Hussigny-Godbrange a confié à la Société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, l'exploitation par affermage de son service d'eau potable. Ce contrat a débuté le 22 octobre 2012 pour une durée de 10 ans.

Afin d'harmoniser la gestion des contrats présents sur son territoire, la collectivité a décidé de lancer une procédure unique de relance pour l'ensemble des contrats arrivant à échéance en 2022.

Aussi, il est nécessaire de prolonger la durée du contrat de 2 mois et 10 jours.

En conséquence, les Parties sont convenues de ce qui suit :

Article 1. Prolongation durée

Les dispositions de l'article 4 en ce qu'elles prévoient une durée de contrat de 10 ans à compter du 22 octobre 2012 sont supprimées et remplacées par une durée de 10,33 ans à compter du 22 octobre 2012.

La présente disposition trouve à s'appliquer dès le 22 octobre 2022.

Article 2. Entrée en vigueur

Le présent avenant prendra effet au 22 octobre 2022 ou si celle-ci –est postérieure, à la date à laquelle il aura acquis son caractère exécutoire par sa transmission au représentant de l'Etat dans le département conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutes les clauses et dispositions du Contrat non expressément modifiées par les présentes demeurent intégralement applicables.

Article 3. Annexes

Le compte exploitation prévisionnel modifié est annexé au présent avenant.

Fait à le

Le Président de la Communauté
d'Agglomération « Grand Longwy
Agglomération »

Le Directeur

Serge DE CARLI